

Le Garde Champêtre

Ensemble Bougeons St Yzans



SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE :

✦ Info pratique : la carte d'identité

VIE DU VILLAGE :

✦ Smicotom

✦ Etat civil

✦ Maison de Justice et du Droit

✦ Bonne retraite Maryse

✦ Décorations du village

✦ Agence Postale Communale

✦ Devoirs du citoyen

✦ Asso des parents d'élèves

✦ Agenda des manifestations

LES TROUVAILLES DU GARDE CHAMPÊTRE :

✦ Un peu d'histoire

✦ Enquête du Garde Champêtre

✦ Si on jouait?

✦ Coordonnées utiles

SITE INTERNET

www.saintyzans.fr

PAGE FACEBOOK /

INSTAGRAM

Mairie Saint Yzans de Médoc



LE MOT DU MAIRE



Chères Saint-Yzannaises, Chers Saint-Yzannais,

Dans quelques jours nous allons fêter Noël, temps de retrouvailles familiales autour d'un sapin de Noël et peut être d'une crèche.

Chacun fêtera cette fin d'année à sa façon et les plus jeunes seront certainement très gâtés.

Le premier bilan de l'année 2023 qui se termine nous aura permis de terminer certains travaux : réfection de la RD4, rénovation du rez de chaussée de la mairie et sécurisation de la circulation sur les routes départementales.

D'autres aspects nous ont bien confirmé toutes proportions gardées que Saint Yzans est bien dans le Médoc et le Médoc est bien en France.

Ainsi nous constatons un recul de l'engagement, la remise en cause des institutions, l'irrespect des règles (radars pédagogiques) et même des incivilités : cambriolage de notre cantine du RPI, non pas comme on a pu le dire en lien avec la hausse des prix mais parce qu'il existe des voleurs.

Notre village épargné par rapport à d'autres régions fortement touchées par les intempéries, a connu quelques dégâts des arbres arrachés et des morceaux de notre église tombés sur deux de ses toits refaits en 2021.

Dans ce contexte, vos élus continuent à œuvrer et à faire avancer nos différents chantiers face à l'inflation financière mais également la prolifération normative et réglementaire.

Avant d'avoir le plaisir de vous retrouver le vendredi 12 janvier 2024 pour la cérémonie des vœux, je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année avec une pensée particulière pour ceux qui seront isolés ou qui auront perdu un être cher en 2023.

Avec sincérité

Dominique LAJUGIE

Votre Maire



VIE MUNICIPALE



Infos pratiques : refaire sa pièce d'identité ou passeport

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est portée à 15 ans.

Pour faire une demande, se rendre sur:

<https://passeport.ants.gouv.fr>

Vous prendrez ensuite un rendez-vous pour déposer le dossier sur :

<https://rendezvousonline.fr>

Vous êtes majeur, il faut fournir :

- l'ancienne carte (pour un renouvellement)
- 1 photo d'identité de moins de 6 mois (**au bon format**)
- Votre acte de naissance (pour une première demande ou en cas de perte) à demander en mairie de votre lieu de naissance si vous êtes né en France (ou au service central de l'état civil de Nantes)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (si ce dernier n'est pas à votre nom, il faut vous munir d'une attestation d'hébergement sur papier libre précisant que vous êtes hébergés depuis plus de 3 mois et de la pièce d'identité de l'hébergeant)

Vous êtes mineur, la demande doit être effectuée par le représentant légal, il faut fournir :

- 1 photo d'identité de moins de 6 mois (**au bon format**)
- Le livret de famille des parents
- 1 acte de naissance de la personne mineure
- En cas de divorce des parents, joindre le jugement qui mentionne le détenteur de l'autorité parentale et la domiciliation habituelle de l'enfant. En cas de garde alternée, joindre l'attestation pour chacun des domiciles ainsi que la carte d'identité de chacun, un justificatif de domicile de l'année en cours et la carte d'identité du représentant légal.

Cas de perte ou de vol :

- déclaration de perte : mairie
- Déclaration de vol : gendarmerie
- Fournir 25€ en timbres fiscaux

PASSEPORT

Remplir un pré-formulaire de 1ère demande ou renouvellement :

<https://passeport.ants.gouv.fr>

Pour acheter un timbre fiscal : <https://timbres.impots.gouv.fr>





VIE DU VILLAGE

SMICOTOM

Au 1er janvier 2024, la collecte change !

Le SMICOTOM adapte un rythme de collecte en faveur des emballages recyclables (**bac jaune**) et des déchets alimentaires compostables (**bac vert**).

-Tous les jeudis : Bacs « Emballages et papiers » (jaune) et « Déchets alimentaires » (vert)

-Un jeudi sur deux : Bac de « Déchets résiduels » (noir)

TOUTES LES SEMAINES

Bac Emballages et Papier

EN VRAC
DANS LE BAC

TOUS LES PAPIERS

Journaux et magazines

Prospectus et catalogues

Courriers, enveloppes et autres papiers

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET CARTON

Emballages en plastique

Emballages en papier et carton

Emballages en métal

Bac des déchets alimentaires

EN SAC
COMPOSTABLE

MARC DE CAFÉ & FILTRES SACHETS DE THÉ

COQUILLAGES, COQUILLES (OEUF, FRUITS À COQUES...)

ÉPLUCHURES DE FRUITS ET LÉGUMES / RESTES DE REPAS

ESSUIE-TOUT ET MOUCHOIRS EN PAPIER

Sacs compostables fournis par le Smicotom et à retirer en mairie une fois par an

1 SEMAINE SUR 2

Bac des déchets résiduels

EN POCHÉ

Couches, Hygiène féminine, Cotons, lingettes...

Fournitures

Vaisselle et miroir cassés

Litière et excréments

Éponges

Mégots

Dans le cas où votre volume actuel en bac ne correspond plus à vos besoins, contactez le SMICOTOM par mail afin d'adapter votre dotation aux nouvelles cadences de collecte.

Nous rappelons qu'il est **interdit de laisser en permanence les poubelles sur le domaine public**, en particulier sur les trottoirs.

A défaut, les bacs seront enlevés et pourront être récupérés après paiement d'une amende administrative.

Tous déchets autres que ceux prévus par le règlement de collecte devront impérativement être déposés dans les endroits prévus à cet effet, tels que les déchèteries.

La localisation des colonnes à verre sont visibles sur le site internet du SMICOTOM, rubrique « Tous mes services »

3



VIE DU VILLAGE

ETAT CIVIL



DÉCÈS:

Mme MANIZAN Marie-Rose le 23 septembre 2023

M. FREITAS Joao le 19 novembre 2023



NAISSANCE:

Louise KERVADEC le 7 novembre 2023

LE SAVIEZ-VOUS?

BON A SAVOIR: Votre secrétariat de Mairie et votre Agence Postale Communale seront fermés du vendredi 22 décembre inclus au mardi 02 janvier 2024 inclus.



La Maison de Justice et du Droit du Médoc

Le 12 octobre 2023 a eu lieu l'inauguration de la Maison de Justice et du Droit du médoc (M.J.D).

Une M.J.D c'est quoi ?

C'est un établissement judiciaire de proximité, un lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information gratuite et confidentielle.



Ouvert à tous, cet espace offre des permanences juridiques spécialisées et d'accès au droit.

- | | | |
|-------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|
| -Droit de la famille | -Surendettement | -Médiations |
| -Emploi | -Insertion | -Formation |
| -Prévention des expulsions | -Droit de l'enfant | -Résolution amiable |
| -Lutte contre les discriminations | -Permanence CAF | -Violences faites aux femmes |
| -Droit des étrangers | -Aide aux victimes | -Maison des adolescents |
| -Droit du travail | -Droit du logement | -Résolution amiable entre particulier |
| -Difficultés avec un service public | | |

Où se situe la M.J.D ?

La Maison de Justice et du Droit du Médoc se situe dans les locaux de la C.D.C à Lesparre-Médoc.

Comment ça marche ?

- ① Contactez l'Espace INFO écoute au 05 56 41 41 39
- ② Exposez votre situation à l'agent d'écoute
- ③ Vous serez orienté vers la permanence adaptée tenue par un professionnel

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

10, Place du Maréchal Foch

33340 Lesparre-Médoc



VIE DU VILLAGE

Changement de propriétaire

Le salon de coiffure MARYSE entame un nouveau chapitre.

Après 50 années passées derrière le fauteuil dont 40 à Saint-Yzans, Maryse prendra sa retraite à la fin de l'année avec une certaine nostalgie.

Elle laisse derrière elle un héritage riche en souvenirs et en sourires.

Le salon aura été un lieu de rencontres, de discussions animées et de transformations capillaires. Maryse souhaitait que son successeur soit un

homme et ce vœu s'est exaucé avec l'arrivée de Jonathan à qui nous souhaitons la bienvenue.

Jonathan est un coiffeur expérimenté et talentueux qui apporte avec lui de nouvelles techniques et une passion renouvelée pour l'art de la coiffure.

La transition se fera tout en douceur après une petite séance de "relooking" ainsi qu'un changement de nom.

En effet, Jonathan aura le plaisir de vous accueillir courant janvier 2024 dans « LE PETIT SALON ».

Nous vous invitons chaleureusement à venir découvrir cette nouvelle ère passionnante et à profiter des services de qualité qui vous seront proposés en toute convivialité.

Nous souhaitons donc à Maryse une belle et heureuse retraite et beaucoup de succès à Jonathan.

Avec tous nos remerciements à tous les deux.

Au revoir et bonne chance !



Fabienne DEPALEMAKER

Des décorations de Noël qui respectent notre nature



A l'heure du respect de l'environnement et de la maîtrise des dépenses énergétiques, nous remercions Alain, notre employé territorial pour les décorations de notre village.



Bienvenue à Valérie RIGNAULT



Suite à la fermeture ponctuelle de notre Agence Postale Communale (A.P.C) indépendante de notre volonté, nous vous informons du recrutement dans nos équipes de **Valérie** pour promouvoir ce service.

Après des échanges avec les responsables de La Poste notre attention a été attirée sur le fait que **seule une fréquentation soutenue de notre point Poste pourra garantir sa pérennité.**

A une époque où la transition énergétique recommande d'éviter tout déplacement émetteur de CO₂, n'hésitez pas à recourir à notre agence locale de proximité.

Votre Agence Postale est ouverte tous les jours ouvrés de 9h30 à 12h30.



VIE DU VILLAGE

Devoirs du citoyen : Vivre ensemble c'est respecter les droits de chacun et les lois mises en place pour le bien commun.

L'usage des trottoirs et des bas-côtés : Leur utilisation est règlementée et strictement réservée aux piétons. Les riverains doivent éliminer toute gêne d'urbanisme, c'est un geste de prévention, de prudence et de respect des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et du Domaine public.

Il est donc interdit de laisser les poubelles (en dehors des jours de ramassage) ainsi que tout autre objet, meuble, électroménager...

Il appartient à chaque administré de **nettoyer et de ramasser** les débris rassemblés devant chez lui.

A Saint-Yzans, la municipalité compte sur l'implication de tous pour garder la commune propre et accessible pour tous.

Vincent RUEDA

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU RPI

- Apéritif le 18 janvier 2024 à partir de 18h00 pour toutes les familles des élèves du R.P.I (lieu à préciser)
- Un loto est également prévu le 10 février 2024. (lieu à préciser)

AGENDA DES MANIFESTATIONS



Rallye du Médoc 2023
Dimanche 10 décembre 2023



Distribution de cadeaux et goûter
Mercredi 20 décembre 2023
De 16h30 à 19h00 à l'ancien Presbytère



Bonne Année

Vœux 2024

Vendredi 12 janvier 2024 à 18h30
Avec un cadeau de bienvenue pour
les nouveaux administrés arrivés en 2023

Repas des aînés
samedi 16 mars 2024



Manifestation Festive du Garde Champêtre
Samedi 6 juillet 2024





LES TROUVAILLES DU GARDE CHAMPÊTRE

UN PEU D'HISTOIRE



De Noël en Noël..

Le Garde Champêtre se hâte de finir de ranger ses outils et il surprend les brides d'une conversation....
C'est la commission qui prépare la fête des enfants qui se réunit ce soir pour organiser le Noël communal.
Ah !! Il se souvient, autrefois, c'était quelque chose cette fête préparée par la Mairie et surtout par la « Maîtresse d'école » Madame GILLET.



Pour les enfants, la répétition du spectacle commençait dès la Toussaint, les mamans aidaient à préparer les costumes, c'était un véritable marathon !

Et le grand jour venait. C'était toujours un dimanche après-midi pour que tout le monde puisse participer.

Tout le village était là : les jeunes, les vieux, les enfants, le curé, le docteur et bien sûr le Conseil Municipal sur tous les fronts. La salle était décorée de guirlandes en papier, une grande table juponnée accueillait les sachets de pralines roses et de chocolats, les oranges et bien sûr, les jouets bien emballés.

On se retrouvait dans un joyeux brouhaha, les enfants de l'école se préparaient dans la soute avec l'aide des mamans.

Aux trois coups de marteau, le rideau rouge se levait et le spectacle commençait...

Cherchant dans sa mémoire, il se souvient particulièrement de la danse des « poupées roses », du fandango du pays basque avec son mas vert et rouge qui d'ailleurs avait bien tenu, de la « danseuse étoile » soulevée par je ne sais plus qui et du ballet au clair de lune avec l'ami Pierrot. Et enfin, de la crèche vivante finale. Puis c'était la distribution des cadeaux par le Père Noël, d'ailleurs, il n'y a jamais cru, parce qu'à St Yzans, on savait tous qui faisait le Père Noël, alors....Et on se séparait à la nuit bien tombée.

Aujourd'hui, on lui a dit que tout cela n'intéresse plus personne (6 familles seulement ont participé et récupéré leurs jouets cette année), les jeunes sont un peu blasés par la simplicité des cadeaux et peut-être trop gâtés en cette période enchantée ...

Petite énigme proposée par le Garde Champêtre :
qui reconnaissez-vous sur cette photo de la crèche vivante (1961-62) ?

N'hésitez pas à donner vos réponses en mairie.
Solutions dans notre prochain numéro !



Monique LAJUGIE



PETITE ENQUÊTE DU GARDE CHAMPÊTRE.....

Le Garde Champêtre nous parle chocolat ...



Vous l'appréciez particulièrement pendant les fêtes, mais savez-vous où naquit ce délicieux chocolat consommé à raison de 7,3 kg par an et par Français ?

Les **peuples précolombiens** sont certainement les premiers à avoir goûté au plaisir du cacao. Au Guatemala, des archéologues ont découvert des poteries anciennes portant des traces de produit cacaoté.

Analysées au carbone 14, ces poteries dateraient du VI^{ème} siècle avant J-C. Au V^{ème} siècle, 1000 ans avant notre ère, les **Olmèques** découvrirent le cacaoyer en Colombie. Intéressés par cette plante, ils décidèrent d'implanter des boutures au Mexique et au Guatemala. De là naquit la première culture du cacaoyer. Puis les **Mayas**, développèrent son exploitation jusqu'au XV^{ème} siècle.

Avec l'invasion des territoires Mayas par les **Aztèques**, les graines de cacao devinrent, en plus d'une denrée, une monnaie d'échange que les Mayas devaient verser à leurs envahisseurs. Avec le temps et au fil de différentes expériences gustatives, les Aztèques se mirent à élaborer un breuvage délicieux leur assurant force et vigueur. Les fèves aux multiples vertus (nourrissantes, fortifiantes et aphrodisiaques) étaient aussi utilisées comme monnaie d'échange pour acquérir des biens de consommation et pour payer le tribut au roi.

Info sucrée : Chez les Aztèques, un esclave valait cent fèves de cacao et un avocat frais trois fèves !

Joyeuses fêtes chocolatées !!

15				6								9
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
	3			10								
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
A	15	8	3	10	7	15	11	6	1
B	7	5	10	3	4	2	9	9	6
C	6	5	15	2	9	9	6	4	10
D	13		13		5		8		2
E	3	1	15		2	8	6	10	6
F	1	15	2	13	22		1	6	1
G	2		1		6	1		20	
H	13	3	6	9		3	22	6	10
I	6	13	1	6	9	9	4	10	6

ET SI ON JOUAIT?

Pour décrypter cette grille, vous devez **remplacer les nombres qui se trouvent au bas et à droite de chaque case par les lettres correspondantes.**

HORAIRES D'OUVERTURE

MAIRIE

Accueil du public du lundi au vendredi de 9h à 12h30

AGENCE POSTALE

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30

COORDONNEES

MAIRIE

1 place de la Mairie - 33340 Saint Yzans de Médoc

☎ 05.56.09.05.06 - Mail : mairie.yzans@wanadoo.fr

AGENCE POSTALE - adresse de la mairie

☎ 05.56.09.01.34